

FÊTE DE VAOUR, SAMEDI 24 JUIN 2017

Pour l'instant, sont au programme le retour du vide grenier, la fête de la musique, le repas du village, le bal et le traditionnel feu de la St Jean.

Le gagnant du concours pour le nouveau nom de l'ancienne gendarmerie sera annoncé.

Si vous voulez aider à la préparation de cette journée, de quelque manière que ce soit, même si vous n'avez encore participé et si vous avez de nouvelles idées, venez à la prochaine **réunion** qui aura lieu le **lundi 10 avril à 19h** dans la salle du conseil de la mairie **ou contactez Doug Riley** directement.

Ce sont les associations locales et les habitants de Vaour qui feront le succès de ce Jour de Fête !

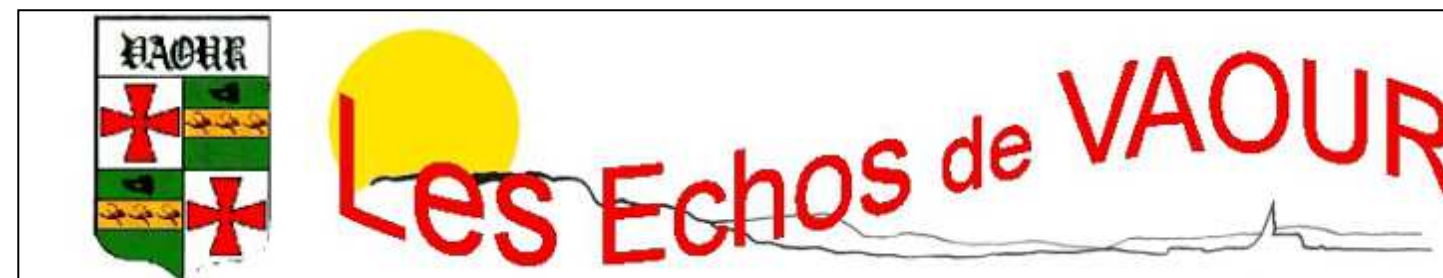
INFORMATIONS PRATIQUES

SERVICES DE LA MAIRIE

Tel 05 63 56 30 41 Lundi : 14h00 - 17h00 Mardi : 14h00 - 17h00 Jeudi : 8h30 - 12h30 et 14h00 - 17h00 Vendredi : 14h00 - 17h00	Pascal SORIN, Bernard Holderlé, Léonore Strauch et Marielle Vasseur reçoivent sur rendez-vous. auprès du secrétariat de mairie
Adresse mail : mairie.vaour@wanadoo.fr Plus d'infos sur le site web http://www.vaour.fr	Réunion mensuelle Municipalité / habitants de Vaour, "Réunion citoyenne" : 1er samedi du mois , 10h à 12h à la salle de la mairie. (la prochaine réunion est donc le samedi 1er avril)

AUTRES SERVICES

URGENCES	SAMU : 15	POMPIERS : 18	GENDARMERIE : 17
MEDECINS Tel 05 63 56 18 22 Dr CHAUCOT : Lundi : 16h30 - 18h et Mercredi : 11h - 12h Dr CHAUTARD : Mardi : 11h - 12h et Vendredi 16h30 - 18h	SOCIAL Assistants sociaux du Conseil Général: Les assistantes sociales, tiennent leur permanence le premier mardi de chaque mois de 14 h à 16 h 30 à la mairie de VAOUR sur RDV. Tel 05.63.77.31.00		
AGENCE POSTALE Tel. 05 63 56 98 38 Du Lundi au Vendredi 9h30 - 12h30, mercredi jusqu'à 11h . La conseillère financière Sophie FABRE reçoit à la poste de Cordes sur rendez-vous Tél 05 63 56 87 93	MEDIATHEQUE Tel. 05 63 45 01 84 Mercredi : 10h -12h et 15h -18h Jeudi : 10h -12h30 Samedi : 16h-18h - Fermée les jours fériés		
EPICERIE, rue principale Du Lundi au Samedi : 8h - 12h Tel 05 63 56 34 40	EPICERIE Elipse, rue de la poste Du Mardi au Samedi : 13h30 - 19h30 Jeudi: 10h30-13h et 13h30-19h30		
GARAGE Tel. 05 63 56 30 12 Du Lundi au Samedi : 8h - 12h et 14h - 18h Dimanche : 8h - 12h	TAXI GILLES Tel. 06 16 30 14 90		
DECHETERIE DES CABANES Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi 10h - 12h et 14h - 18h	FRIPERIE Mercredi et Jeudi : 10h - 12h30 Samedi : 15h - 18h		



Bulletin municipal de la commune de Vaour – Mars 2017-n°1

Le mot de l'équipe municipale

Dimanche 26 mars, Carnaval à Vaour. Passage sans nuage, à croire que le temps avait été commandé. Grands et petits suivaient joyeusement un monstre serpentant les rues du village sous une pluie de confettis. Cette déambulation pour fêter le passage de l'hiver au printemps évoque cette pensée d'Antonio Gramsci (philosophe italien emprisonné par le régime mussolinien) : « Le vieux monde se meurt, le nouveau tarde à apparaître et dans ce clair obscur surgissent les monstres. ». Bientôt nous aurons des choix à faire. Que nos réflexions ne nous amènent pas à laisser ressurgir des monstres que le passé nous a déjà livrés.

Enormément de jeunes parents étaient présents pour ce jour de fête ce qui devrait nous donner de l'espoir sur l'avenir de Vaour malgré un recensement qui nous donne des chiffres en baisse sur les dernières estimations INSEE. Cela se ressent directement sur les effectifs de l'école qui se fragilise de plus en plus.

L'équipe municipale toujours portée par cette envie d'une commune vivante continue d'avancer dans ses projets. Le dernier enfin abouti est la maison de services au public qui a ouvert ses portes dans les locaux de la mairie.

Je ne peux finir ces mots sans exprimer une pensée pour Pierre ANDRIEU, 1er adjoint pendant de nombreuses années, qui nous a quittés en cette fin d'hiver.

Pascal SORIN

Sommaire

Conseils municipaux :	
du 20.10.2016	p1
du 17.11.2016	p2
du 23.01.2017	p3
du 02.02.2017	p4
Vie du village	p5 & p7
Histoires de Vaour	p6
L'Eté de Vaour	p8
En bref	p8
MSAP	p9
INFORMATIONS PRATIQUES	p10

Conseil municipal du 20 octobre 2017 Synthèse

NB : Les compte-rendus officiels sont disponibles à la mairie et sur le site web municipal <http://www.vaour.fr>

■ Délibérations

Programme d'extension du réseau d'assainissement collectif inscrit dans le schéma directeur

1 - Un récent contrôle par la SAUR du rejet des eaux usées des 12 habitations de la Cité du Lac montre que ce rejet est non conforme. Il en résulte que le programme de rénovation d'un appartement de cette cité porté par le PACT 81 devrait donc être arrêté. Il est proposé de mettre aux normes ce réseau en le raccordant à l'assainissement collectif. En attendant, une solution d'urgence va être effectuée.

2 - Suite à la demande de trois riverains actuels et de trois porteurs de projet en terme de nouvelles constructions, il est proposé de mettre en œuvre un réseau collectif d'assainissement au droit du chemin du Ribatou dans la zone constructible.

Ces deux propositions sont approuvées et les subventions correspondantes vont être demandées.

■ Informations générales :

Maison de Services au Public : Un dossier de demande de subventions auprès de LEADER et

d'autres partenaires comme la Région et le Département doit être monté.

■ Questions diverses :

Ecole, risque de perdre une classe : l'effectif total des écoles de Penne et Vaour est de 57 élèves. Il faut être vigilant parce que l'inspection académique nous informe que si l'effectif passe sous la barre de 52 élèves on risque de perdre une autre classe. Cette barre n'est pas loin d'être atteinte car des parents scolarisent leurs enfants ailleurs (Bruniquel, Itzac, Milhars...) ou pour quelques-uns chez eux.

Patus de « Magné » : suivant l'Association des Maires, il faut organiser un référendum auprès des habitants du hameau concerné par le Patus. Il faudra ensuite faire venir un géomètre pour délimiter les parcelles de chacun afin de procéder à la vente du morceau de patus en question.

Ordures ménagères : il y a une demande pour installer quelques containers supplémentaires sur la route de Bruniquel. Le problème est qu'il faut prévoir une dalle pour les poser. Le Maire doit se renseigner auprès de la Communauté des Communes.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Conseil municipal du 17 novembre 2016- Synthèse

■ Délibérations

Création d'un emploi d'agent recenseur

Conformément à la réglementation en vigueur, un emploi temporaire d'agent recenseur est créé pour réaliser le recensement de la population qui aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017

La mission comprend deux demi-journées de formation obligatoire, la reconnaissance du territoire à recenser et l'information à la population et le recensement effectif de la population. La rémunération est basée sur un forfait de 900 € brut

Nouveaux tarifs location salle des fêtes applicables au 1er janvier 2017

Il est décidé de procéder à la réévaluation des tarifs pour l'année 2017 comme suit :

Association de la commune :

Gratuité

Habitants de la commune :

55 €

Association ou particulier extérieur à la commune :

280 €

A ces tarifs il faut ajouter pour participation aux charges de chauffage et d'électricité : du 15 octobre au 15 mai : **65 €**, du 16 mai au 14 octobre : **15 €**

Chaque personne ou association qui loue la salle devra fournir une quittance d'assurance pour la manifestation organisée, ainsi qu'un chèque de caution de 100 € pour les dommages éventuels et un chèque de caution de 50 € pour le ménage non fait. Le ménage n'étant pas compris dans le prix de la location, la mairie de Vaour se verra contrainte de le facturer aux utilisateurs si la salle n'est pas rendue propre.

Opposition au transfert de la compétence PLU (Plan local d'Urbanisme) à la Communauté des Communes 4C

La loi donne désormais aux EPCI la compétence en matière de PLU. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de trois ans après l'adoption de la loi, pour les intercommunalités ne l'ayant pas déjà acquise, soit le 27 Mars 2017, sauf dans le cas où « au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population (minorité de blocage), s'y opposent dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité ».

Actuellement, il existe une grande diversité de documents d'urbanisme sur l'ensemble des communes de la 4C (P.L.U, P.O.S, Carte Communale..), dont certains sont en cours de révision. Quel-

ques communes n'ont encore mis en place aucun document.

Devant cette disparité de documents d'urbanisme ainsi que de leur révision en cours pour certains d'entre eux et surtout à cause de l'incertitude dans lequel le nouveau Schéma de Coopération Intercommunale arrêté par Monsieur le Préfet du Tarn en date du 29 mars 2016 a placé la Communauté de Communes, celle-ci n'a pas pu mettre en œuvre une étude prospective et approfondie pour la prise de cette nouvelle compétence au terme du 1er trimestre 2017.

Le conseil communautaire par délibération du 15 novembre 2016, s'est opposé à la prise en charge de cette compétence dès 2017, afin de se donner du temps pour l'organiser, la mettre en œuvre avec l'aide des services de l'état concernés et d'engager une étude sur l'ensemble des 18 communes..

Il est donc décidé de s'opposer au transfert de la compétence P.L.U. à la Communauté de Communes du Cordais et du Causse pour l'instant.

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

Ce rapport a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes 4C et définir les estimations des charges supportées par les communes membres. Ce rapport est approuvé par le conseil.

Renouvellement de la convention SPA pour 2017

Cette convention avec la Société Protectrice des Animaux est renouvelée.

■ Informations générales :

- Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) du lieu-dit la Bôle : Les travaux sont en cours, il y aura un dépassement de budget dû au terrain très rocailleux. L'entreprise Maffre doit nous établir un devis du surcoût. Pour le téléphone, il n'est pas possible de l'inclure dans la tranche de l'eau et l'électricité. France Télécom installera des poteaux.

Un des acquéreurs de ces terrains de la Bôle demande à la municipalité la possibilité d'acheter le chemin rural qui passe au milieu de la parcelle. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande. On procédera donc à une enquête publique afin d'aliéner ce chemin. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de ce futur acquéreur.



Maison
de services
au public

La Maison de Services au Public du Causse (MSAP) est ouverte

Toutes vos démarches de la vie quotidienne en un seul guichet
Ce nouveau service de proximité est destiné aux habitants de Vaour et ses alentours. Il vous propose une aide et des conseils personnalisés dans toutes vos démarches administratives.

L'équipe de la MSAP :

- vous informe, vous accompagne : sur vos droits et prestations, constitution de dossier, formation, etc.
- vous donne accès à un espace informatique et vous aide à utiliser les services en ligne : télé-déclaration, recherche d'emploi, impôts, etc.
- vous oriente et vous met en relation avec les opérateurs partenaires et autres organismes dont vous avez besoin : MSA, CAF, Pôle Emploi, RSI, mission locale etc.

Sur place vous pourrez également faire des photocopies, des impressions, ou encore scanner des documents.

La MSAP est ouverte à la Mairie de Vaour au même accueil que l'Agence Postale (provisoirement en attendant les travaux d'aménagements de l'ancienne gendarmerie)

**du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h15
sauf le mercredi de 9h30 à 11h30**

Pour prendre rendez-vous, ou pour toute autre information, vous pouvez nous contacter durant les heures d'ouverture au 05 63 53 98 38

Une réunion publique d'information sur la MSAP aura lieu le Judi 27 Avril à 18h30 dans la salle de la mairie, elle sera clôturée par un apéritif.

COURRIER LECTEUR

La rubrique « Courrier des Lecteurs » est faite pour que vous proposiez des idées ou donniez votre opinion sur tout sujet concernant le village. Nous refuserons les courriers anonymes, et ceux dont le contenu est injurieux ou diffamatoire. Le conseil municipal se réserve le droit de raccourcir le texte pour des raisons d'espace, ou de différer sa parution, en accord avec l'auteur.

Envoyez vos courriers à la Mairie de Vaour.

Carnet de l'état civil

Naissances

-

Décès

Décès de Pierre Andrieu le 3 mars 2017 (voir article page 6

Réunions citoyennes tous les premiers samedis du mois

Chaque mois un sujet choisi par le conseil municipal est discuté. Un autre temps est réservé à d'autres sujets proposés par les participants pour être débattus. Venez débattre et discuter !

LES ECHOS DE VAOUR

Mairie de Vaour
81140 Vaour

Responsable de la publication : Pascal Sorin.

Ont participé à ce numéro :

Doug Riley, Gérard Lanoye, Laurent Roger, Léonore Strauch, Marie Andersen, Rémy Kulik, Séverine Duret, Stéphane Bou.

Maquette et mise en page :

Marielle Vasseur et Laurent Roger

L'ÉTÉ DE VAOUR

Les bonnes et moins bonnes nouvelles de L'été

L'été de Vaour a fini l'année 2016 le sourire aux lèvres, avec une édition de festival très réussie, 5 jours de beau temps, 98% des spectacles remplis, et de très beaux retours de la part du public comme des artistes toujours aussi heureux de se retrouver dans notre petit village du Tarn, pour l'accueil autant que pour la qualité artistique qu'ils y trouvent.

En saison, nous avons accueilli 20 semaines de résidences au Théâtre de la Commanderie en 2016 et aussi 14 évènements, pour un total de 1153 spectateurs.

Malgré ce beau bilan, nous vivons une période difficile, inquiétée du devenir de notre subvention 2017 du Département du Tarn. Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter et signer l'appel à soutien sur notre site internet etedevaour.org ou sur facebook.

Dans le brouillard donc, mais avec espoir et optimisme, nous continuons de fabriquer des moments à partager pour les habitants du territoire. Dès février et jusqu'au moins de juin, au moins un évènement par mois aura ainsi lieu au Théâtre de la Commanderie, pour découvrir ensemble un spectacle et partager une bonne soupe dans ce lieu exceptionnel de patrimoine et de spectacle vivant.

Le plus beau des soutiens serait de remplir cette salle de théâtre pour chacun de ces évènements de saison et l'on vous espère donc nombreux !

Autre nouvelle, au milieu de cette effervescence, Maxence Paineau est arrivé en service civique à L'été de Vaour, et nous rappelle tous les jours à quel point il fait bon découvrir Vaour et ses habitants. Il s'occupera principalement du bénévolat.

D'ailleurs, il est temps pour nous de préparer le **festival 2017** qui aura (normalement) lieu du **2 au 6 août 2017**, et nous cherchons donc déjà ceux d'entre vous qui pourraient accueillir des artistes pendant le festival, ceux qui souhaiteraient devenir bénévoles, sur le temps du festival et/ou dès maintenant ! Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Maxence à benevolat@etedevaour.org.

Au plaisir de vous retrouver, et de continuer cette aventure humaine et artistique ensemble,
L'équipe L'été de Vaour, www.etedevaour.org / 05 63 56 36 87



EN BREF

Journées Portes ouvertes au Jardin D'Emerveille

Le Jardin d'Emerveille vous accueille à Vaour pour ses journées Portes ouvertes **les samedi 29 avril et samedi 10 juin**, de 14h30 à 22h. Venez vous initier à la permaculture, au jardin naturel et découvrir toutes les activités de ce lieu féérique !

Au programme de ces journées : visites commentées du jardin, vente de plantes (potagères, aromatiques, médicinales, fleurs, cactus...), jeux et animations pour les enfants, ateliers, apéro-concert et petite restauration.

Panne forcée de la station de pompage !

Dernièrement quelqu'un a trouvé qu'il serait drôle de jeter des tuyaux dans le réservoir de la station de pompage, sûrement sans penser que cela entraînerait une panne de la pompe et qu'il s'agit de l'eau pour tout le village

Concours nom à donner à la MSAP

Un concours est lancé pour donner un nom à la MSAP. Adressez vos propositions à la MSAP.

■ Questions diverses :

Fusion de la 4C avec le Carmausin : l'arrêté préfectoral a été suspendu jusqu'au jugement dans 6 à 8 mois, mais l'Etat pourrait faire un recours pour casser l'arrêté car il y a beaucoup de mécontentement sur cette fusion.

Nettoyage village : Les habitants sont responsables du trottoir sur une largeur de 1.20m rien n'est devant chez eux. La commune va prendre un arrêté municipal pour réglementer l'entretien des trottoirs.

Patus de Magné : Le Conseil Municipal est favorable à la vente de la section de commune de Magné.

Il faut respecter toute une procédure qui commence par l'établissement de la liste des ayants droits de ces parties de section. Ces personnes doivent être inscrites sur la liste électorale de la commune et être habitant ou propriétaire des parcelles de cette section de commune. Il faudra ensuite faire appel à un géomètre afin de border ces nouvelles parcelles.

Nouvelle association : « les fourmis aboient » demande à être domiciliée à la maison commune, pas d'objection.

Conseil municipal du 23 janvier 2017 - Synthèse

■ Délibérations du conseil:

Extension du réseau d'assainissement collectif inscrit dans le schéma directeur

En complément de la délibération du 20 octobre 2016, deux résolutions complémentaires sont prises pour le dossier de demande de subvention déposée à l'Agence de l'Eau

Résolution 1 , projet de la Cité du Lac.

La mairie de Vaour étant propriétaire des bâtis de la Cité du Lac, la mairie s'engage à réaliser les travaux de mise aux normes de ces différents réseaux (courcircuiter les fosses septiques et créer des boîtes de sortie puis les raccorder aux deux regards de collecte de l'assainissement collectif).

En prévision de l'application de la loi NOTRe au 1er janvier 2020 (transfert de compétence de l'assainissement collectif), la limite de gestion du réseau d'assainissement collectif sera située à ces deux regards..

Résolution 2 , projet du Ribatou

La limite du schéma directeur d'assainissement étant figuré dans l'axe du chemin du Ribatou, la boîte de raccordement serait située de part et d'autre du chemin communal en limite de propriété. Le schéma directeur d'assainissement est applicable également pour les parcelles situées en rive nord du chemin du Ribatou, en attente d'approbation de l'agence de l'eau.

Déclassement et vente d'une parcelle communale au lieu-dit "La Bôle"

Suite aux résultats de l'enquête publique instruite par Mr Philippe Delabre, Commissaire Enquêteur, du 5 au 19 janvier 2017, il est décidé de

déclasser le chemin communal situé au lieu-dit « La Bôle »

cédé à l'euro symbolique, à toute personne qui se portera acquéreur des parcelles A222, A223, A821 et A220 traversées par ce chemin dont la contenance exacte sera définie par le géomètre, les frais de géomètre et le frais notarié de la vente sont à la charge de l'acquéreur.

Aménagement d'une Maison de Services Au Public dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie : financement

Il est décidé d'effectuer un ensemble de travaux d'aménagements dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie qui deviendra une Maison de Services au Public. Le montant total d'élève à 86666.58 € HT (103999.87 € TTC) soit 70810 € de travaux, 7 950 € d'architecte et 7 906.56 € de petit matériel.

Pour ce faire, une demande de subvention sera déposée auprès de la préfecture, du département et la région

décomposée de la manière suivante : DETR 50 % :43 333.28 €, FDT 10 % (base 78 760 €) : 7876.00 €, Subvention Région FRI 10 % : 8 666.65€, Participation communale 30% :26 790.63 € HT

Mise aux normes d'accessibilité PMR des toilettes de la salle des fêtes – financement

Il est décidé d'effectuer un ensemble de travaux pour mettre aux normes l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des toilettes de la salle de Fêtes. Le montant total d'élève à 13 743.83 € HT.

Une demande de subvention sera déposée auprès du Ministère de l'Intérieur, du Département et de la Région décomposé de la manière suivante :Fonds parlementaires 35 % :4 810.30 €, Subvention Département FDT 25 % : 3 435.93 €, Subvention Région FRI 10 % : 1 374.37 €, Fonds propres de la commune 30 % : 4 123.13 € HT

■ Informations générales :

Mobilité sur le territoire :

Le Rézo Pouce, réseau d'auto stop sécurisé a été mis en place sur la 4C et recueille actuellement 80 personnes inscrites sur la 4C, Il faut réfléchir à la mobilité sur le territoire, Rézo Pouce, covoiturage, peut-être mini bus pour le marché de Saint Antonin le dimanche matin.

Logements municipaux

- Appartement Cité du Lac : possibilité de le louer

Conseil municipal du 2 février 2017 - Synthèse

■ Délibérations du conseil:

Modification des statuts de la Communauté des Communes du Cordais et du Causse, transfert des compétences.

La loi NOTRe "Nouvelle Organisation Territoriale de la République" promulguée le 7 août 2015 a pour effet de modifier les statuts des communautés de communes en redéfinissant les champs d'interventions, voire l'extension des compétences. Les 18 communes membres de la 4C ont donc été saisies des applications de cette loi dont les principes ont été repris dans l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal approuve les modifications statutaires de la 4C telles qu'elles sont énumérées et développées et correspondant à cet article

Réglementation et nouvelle tarification de l'eau pour l'année 2017

Il est décidé de fixer la tarification de l'eau comme suit :

Prix de l'abonnement annuel d'un compteur d'eau : 120 €

Prix du m3 de consommation d'eau :

De 1 à 180 m3 : 1.50 €

De 181 à 270 m3 : 1.55 €

De 271 m3 et plus : 1.60 €

rapidement mais faut-il faire des travaux de rénovation ?

- Appartement de l'ancienne perception : des devis ont été demandés pour l'électricité et les employés municipaux doivent rénover l'intérieur.

- Création d'un groupe "Ecologie" voir article page 5.

Recrutement d'un deuxième agent : la mairie doit recruter un deuxième agent pour le ramassage, l'agence postale et la MSAP, au 1^{er} mars 2017 suite au départ de l'agent d'accueil de la Poste.

Demande de branchement au réseau d'adduction d'eau : selon devis travaux (à titre indicatif, coût d'un branchement standard 750 € dont 300 € de fournitures hydrauliques)

Remplacement d'un compteur, fermeture et/ou réouverture d'un branchement : 200 €

Réglementation : Un règlement de service sera envoyé à chaque abonné lors de la première facturation en 2017 (consommation mars 2016 - mars 2017).

Cas particulier : Une tarification spécifique est mise en place pour les abonnés éligibles en matière de consommation « dite agricole et/ou industrielle » sous réserve d'un branchement spécifique. La tarification est fixée à 1.05 €/m3 issu du comptage spécifique.

Subvention à l'association Familles Rurales

Il est décidé d'accorder une subvention forfaitaire de 300 € à l'association Familles Rurales du Causse située rue de la Poste à Vaour, pour son projet de week-end aux sports d'hiver pour les familles du territoire, en mars 2017.

■ Informations générales :

Eau : Le règlement de service sera revu et corrigé par la commission et sera voté au prochain conseil municipal. Une annexe sera jointe à la facture qui indiquera l'évolution de la consommation ainsi qu'un avis de passage..

Les Echos de Vaour recherche

un rédacteur ou une rédactrice pour synthétiser les comptes rendus des conseils municipaux .

Cela peut être un travail d'écriture intéressant et une manière de suivre le quotidien et les projets de la commune.

S'adresser au secrétariat de la mairie.

INITIATIVE CITOYENNE

Comment agir pour préserver le patrimoine historique de Vaour dont nous sommes dépositaires ?



Avez-vous remarqué que des pierres se descendent de la tour Nord de la Commanderie et qu'il y a de graves problèmes au Dolmen ? Avez-vous vu l'état des abat-sons de l'église et l'arbre qui pousse en haut du clocher ?

Depuis plusieurs mois des habitants se mobilisent, le travail est engagé. L'Architecte des Bâtiments de France a fait des préconisations. Des représentants de la DRAC, venus à Vaour, les ont complétées. Un travail de dévégétalisation a été mené à la Commanderie avec un chantier international en juillet dernier.

Le financement des travaux est possible avec des subventions. Pour le compléter, nous proposons d'organiser une collecte avec la Fondation du Patrimoine, comme le font d'autres petites communes avec succès.

Pour contribuer à cet élan vous pouvez :

- Rejoindre notre groupe,
- Apporter votre témoignage sur les temps forts de la vie à Vaour et contribuer à la mémoire du village avec la rubrique « Histoires de Vaour » des Echos,
- Faire un don à la collecte qui sera organisée avec la Fondation du Patrimoine.

La sauvegarde du patrimoine permettra de se rassembler autour d'un projet commun. Nous avons besoin de votre participation pour nous réapproprier l'histoire de notre village et la transmettre aux générations futures.

S'adresser au secrétariat de la mairie ou écrire à odile.alegre@gmail.com

Pierre Andrieu nous a quittés

Pierre Andrieu est décédé le 3 mars à 80 ans ; 80 ans passés dans ce village où il était né et qu'il n'avait quitté que lors d'un service militaire Rémois. Il en connaissait les moindres recoins, maisons comprises ; pas un bâtiment où il n'eût donné un coup de riflard, de gouge. Car il était menuisier et surtout Maître « charpentier », par hérédité autant que par goût. Il en était fier avec raison ; au premier coup d'œil il savait jauger un chantier, la qualité d'un bois, la durée d'une exécution. Outre ses qualités professionnelles reconnues alentour il s'était engagé de tous temps dans la vie locale en participant à toutes les actions au sein des associations qui ont compté pendant un 1/2 siècle, notamment à la création de l'Été de Vaour où il a démontré son sens pratique et sa solide expérience. Élu en 1989 il fut le premier adjoint de Francis Dupas et là encore put faire bénéficier la commune de son énergie débordante et de son pragmatisme.

Pierrot a été enterré mardi 7 dans le caveau familial, sous une pluie battante ; auparavant, un dernier hommage a pu lui être rendu dans la salle de la Commanderie, sous cette charpente qu'il avait conçue et construite en 1989. Certes, la garantie décennale est épuisée depuis longtemps mais nous n'avons aucune crainte : cette charpente durera des générations comme une reconnaissance à celui « qui savait faire ».

Gérard Le Got

